



## Soutenez les métiers d'art

En choisissant d'apporter votre aide aux actions menées par l'Institut National des Métiers d'Art, vous contribuez à soutenir un secteur d'avenir, des professionnels de talent et des savoir-faire. Vous participez ainsi à la préservation et à la transmission de ces métiers d'exception et favorisez l'émergence et le développement d'une nouvelle génération de créateurs entrepreneurs.

En tant que donateur, vous recevrez la newsletter d'information sur les métiers d'art et leur actualité et serez convié aux Rendez-vous, à la remise du prix Avenir Métiers d'Art, ainsi qu'aux diverses manifestations organisés par l'INMA.

Pour un don supérieur à 5 000€, vous remettrez un prix au lauréat du prix Avenir Métiers d'Art et serez invité au vernissage de l'exposition et à la soirée officielle des Journées Européennes des Métiers d'Art.

Pour un don supérieur à 10 000€, votre soutien sera mentionné dans les documents institutionnels de l'INMA.

## Vous êtes un particulier

Je souhaite soutenir les métiers d'art par un don d'un montant libre. À titre d'exemple 20€, 100€, 500 € soit 6,80€, 34€ et 170€ après déduction d'impôt.

MADAME  MONSIEUR

NOM\* .....

PRÉNOM\* .....

PROFESSION .....

ADRESSE\* .....

TÉLÉPHONE .....

EMAIL .....

## Vous êtes une entreprise

Je souhaite soutenir les métiers d'art par un don d'un montant libre. À titre d'exemple 1000€, 5 000€, 10 000€ soit 400€, 2000€ et 4000€, après déduction d'impôt.

NOM DE L'ENTREPRISE\* .....

REPRÉSENTANT, NOM\* .....

PRÉNOM\* .....

ADRESSE\* .....

TÉLÉPHONE .....

EMAIL .....

Coupon à retourner par courrier accompagné d'un chèque à l'ordre de l'INMA, Viaduc des Arts, 23 avenue Daumesnil, 75012 Paris. **Vous recevrez par retour de courrier un reçu fiscal.**

\*Mentions obligatoires

Je ne souhaite pas recevoir d'informations complémentaires (newsletter, revue de presse, invitation...) Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant par écrit à l'Institut National des Métiers d'Art.